



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SUR LE SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS DU SDIS MORGET

Extrait de la séance du Conseil Intercommunal du 19 septembre 2018

Le Conseil Intercommunal du SDIS Le Morget a pris les décisions suivantes :

1. Préavis No 08/2016-2021 sur le budget 2019

- ◆ après avoir pris connaissance du préavis du Comité de direction
- ◆ après avoir vu le budget 2019
- ◆ après avoir entendu le rapport de la Commission de gestion
- ◆ considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

- ◆ d'approuver le budget ordinaire 2019 du SDIS Morget tel que présenté, présentant un montant de CHF 1'864'300.- à la charge des communes, le budget étant ainsi équilibré

2. Préavis No 09/2016-2021 sur le règlement interne 2019

- ◆ après avoir pris connaissance du préavis du Comité de direction
- ◆ après avoir entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce projet
- ◆ considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

- ◆ d'approuver le règlement interne 2019 du SDIS Morget tel que présenté

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du district de Morges, dans les 10 jours suivant la présente publication, aux conditions des articles 112 et suivantes de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP).

Pour le Conseil intercommunal

Le président
Jean-François Tardy

La secrétaire
Isabelle Cappellaro